

ARRETE N° POL - 58/2026

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement au niveau du n°3 rue de Las Carretas afin de permettre des travaux de réfection de réseau d'éclairage public par l'entreprise 3M PEP'S du 09/03/2026 au 31/03/2026.

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre des travaux de réfection de réseau d'éclairage public par l'entreprise 3M PEP'S, au niveau du n°3 rue de Las Carretas, la circulation et le stationnement seront règlementés **du Lundi 09 Mars 2026 au Mardi 31 Mars 2026** de la manière suivante :

- **Stationnement interdit sur l'emprise du chantier**
- **Rue barrée et interdite à la circulation de manière ponctuelle, (sauf riverains, services publics et de collecte).** *Dans le cas où les travaux ont lieu un jour de collecte des ordures ménagères, et qu'il est impossible de laisser le passage du véhicule de ramassage, le permissionnaire devra faire en sorte que les sacs à collecter soient entreposés en amont ou en aval de la section barrée, afin que la collecte puisse être effectuée.*
- **Empiètement sur chaussée**
- **Vitesse limitée à 30 Km/h**

Article 2 Les panneaux de signalisation réglementaires, la sécurisation et la mise en place des barrières Vauban seront apposés par l'entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

Article 4 Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries
Aux responsables de sociétés de transport en commun

- Mise en ligne le **10/03/2026**

Le Maire,

Guy LAURET

